

Third substantive session

Commentaires de la Délégation Burundaise

Le pacte sur l'environnement est une bonne base pour la protection de l'environnement et qui s'inscrit dans les objectifs de développement Durable.

A l'état actuel, le Burundi est en train de mettre à jour les lois régissant la gestion de l'environnement et de mettre en place de nouvelles lois en vue de les harmoniser avec la législation régionale en la matière.

Pour l'objectif de cet outil, le Burundi encourage la mise en place d'un cadre juridiquement contraignant qui facilitera l'efficacité de sa mise en œuvre.

En ce qui ont trait aux recommandations, la délégation est satisfaite en ce qu'elles se réfèrent à certaines lois préexistantes mais devraient spécifier principalement les accords multilatéraux environnement faisant objet d'une rapide ratification

Le Burundi remercie encore les travaux déjà franchis durant les deux dernières sessions et réitère son engagement à la mise en œuvre de ce pacte